

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 JANVIER 2014 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
"COEUR DU VAR"**

---

**PRESENTS:****BESSE** : Claude PONZO - Yves FABRE - Hélène ALVE**CARNOULES** : Henri CEZE - Claude ARIELLO**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR - André DELPIA**FLASSANS SUR ISSOLE** : Bernard FOURNIER - Franck GUALCO**GONFARON** : Yves ORENGO – Henri GARCIN - Thierry BONGIORNO**LE LUC** : Alain MEUNIER - Mireille BACCINO ROLLEY - Marie-Claire COULMAIN**LES MAYONS** : Guy VERGARI - Claude JAUFFRET - Elie TROTET**PIGNANS** : Robert MICHEL - France OBERTO**PUGET VILLE** : Max BASTIDE - Raymond PERELLI - Abdelkader HADJAZI**LE THORONET** : Gabriel UVERNET - Guy HILY

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 25

Quorum atteint

**EXCUSES****LE THORONET** : Eric GARCIAClaude **PIANETTI** Conseiller Général du Canton du LucMadame **CHAIX** Receveur Syndical**AUTRES PARTICIPANTS**Paul **DENIS** Conseiller Général du Canton de BesseChristian **GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes

**Claude PONZO**, Président, Maire de Besse, remercie **Paul DENIS**, conseiller général du canton de Besse de sa présence et excuse **Claude PIANETTI**, conseiller général du canton du Luc.  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h25.

**1 – ADMINISTRATION****1.1 – Désignation du secrétaire de séance**

**Claude PONZO**, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires. Il propose **Jean-Luc LONGOUR**, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, et soumet la candidature au vote.

**VOTE****Pour : 25****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE****1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 26 Novembre 2013**

**Claude PONZO**, Président, Maire de Besse, indique que le compte rendu du Conseil Communautaire du 26 Novembre 2013 a été adressé aux délégués. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

**VOTE****Pour : 25****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **2 – VALORISATION DES DECHETS**

### **2.1 – Convention avec ECO-TLC pour la collecte des textiles**

**Jean-Luc LONGOUR**, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, expose au Conseil Communautaire que dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, un éco-organisme, Eco TLC a été agréé par les pouvoirs publics pour la filière textiles/linges/chaussures (TLC).

Concrètement, Eco TLC :

- Perçoit les éco-contributions des metteurs sur le marché de TLC (distributeurs, importateurs, donneurs d'ordre et fabricants assujettis) ;
- Conventionne les opérateurs de tri, leur permet de pérenniser ou développer leur activité, encourage l'embauche, notamment celui des personnes en difficulté au regard de l'emploi ;
- **Soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.**
- Accompagne le développement de nouveaux débouchés pour les produits en sortie de tri en finançant des projets sélectionnés annuellement ;
- Encourage le développement de produits éco-conçus.

Dans ce cadre, chaque collectivité mettant en place un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants pour la collecte des textiles/linges/chaussures perçoit de la part d'Eco TLC un soutien de 10 centimes d'euros par an et par habitant.

Le conseil communautaire du 27/11/2013 a approuvé de retenir comme prestataire de collecte des textiles sur notre territoire, le RELAIS, à partir du 01/03/2014. Le RELAIS est une entreprise agréée par Eco TLC.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver la convention avec Eco TLC pour la collecte des Textiles/Linges/Chaussures.**
- **De l'autoriser à signer cette convention et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

#### **VOTE**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 2.2 – Convention de groupement de commande pour l'élaboration d'un programme opérationnel de traitement et valorisation des déchets ménagers en Centre Var

**Jean-Luc LONGOUR**, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, rappelle que la Communauté de Communes Cœur du Var travaille sur une alternative au site d'enfouissement des ordures ménagères actuel. A ce titre, les collectivités du centre et haut Var, représentées par le SIVED, le Syndicat mixte du Haut Var, la Communauté de Communes « Cœur du Var », le Syndicat Mixte de la Zone Verdon et la Communauté de Communes « Sainte Baume - Mont Aurélien », souhaite concrétiser une démarche commune et volontaire, initiée depuis 2012, visant à définir un cadre partenarial ainsi qu'une stratégie globale de traitement des déchets ménagers.

Le résultat final attendu de ce travail est :

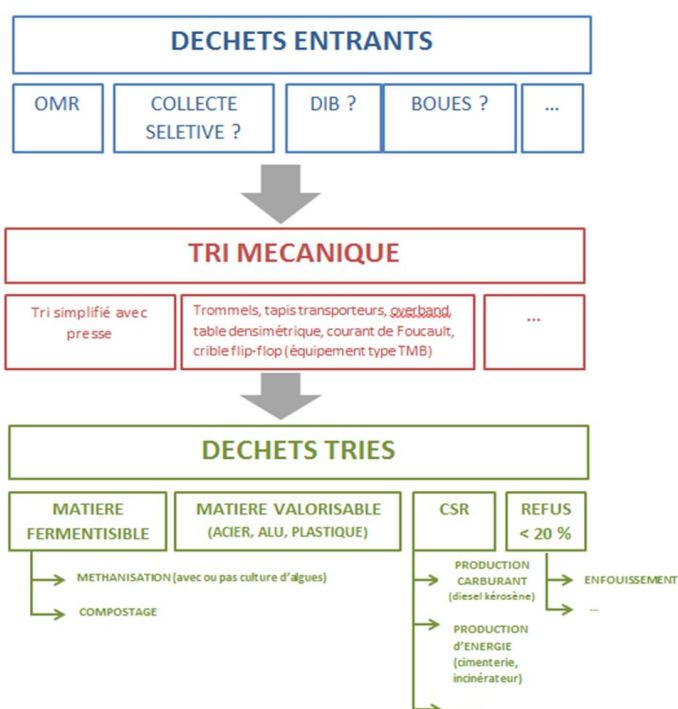
- De constituer un gisement de déchets suffisant pour permettre la construction d'installations de traitement / valorisation ;
- De rechercher et de développer des solutions alternatives et novatrices pour une valorisation matière et/ou énergie optimale ;
- De limiter l'impact environnemental du service de traitement des déchets ménagers ;
- De garantir la maîtrise technique et financière de la solution retenue.

Cette démarche est d'autant plus importante et urgente qu'actuellement, la plupart des EPCI cosignataires confient après appel d'offre, en tout ou partie, le traitement de leurs déchets à un groupe industriel privé, situé sur la commune du Cannet des Maures au lieu-dit du Balançan. Or le devenir de ce site est incertain et sa fermeture envisagée.

Ainsi, les cinq collectivités du centre et haut Var ont décidé de constituer un groupement de commandes entre ces différents EPCI afin d'élaborer **un programme opérationnel en vue de la création d'unités de valorisation des déchets ménagers**.

Ce programme fonctionnel devra permettre de réduire la part de déchets ultimes destinés à l'enfouissement (inférieure à 20%) et de valoriser de manière optimale les matières fermentescibles, les produits valorisables (acier, alu, plastique), les produits à haut pouvoir calorifique. Ce programme permettra ensuite d'initier les procédures d'appel d'offres ou de dialogue compétitif.

### Synoptique du process envisagé



L'organisation interne du groupement de commande et la définition de ses objectifs ont fait l'objet de plusieurs réunions de travail entre élus et techniciens durant l'année 2013 et sont détaillées dans le projet de convention joint. Ce travail a par ailleurs été réalisé en partenariat étroit avec les services du Conseil Général du Var en charge de la révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

Estimation prévisionnelle des coûts (hors subvention)

FONCTIONNEMENT	Ressources humaines	Fournitures diverses	Montant total HT	Montant total TTC
Coût global	7 000 €	3 000 €	/	10 000 €
INVESTISSEMENT	Etudes / AMO	Frais associés	Montant total HT	Montant Total TTC
Coût global	86 000 €	4 000 €	75 250 €	90 000 €

Les sommes figurant dans le tableau sont des estimations prévisionnelles qui seront ajustées sur la base des montants réels des opérations.

La clé de répartition entre les collectivités sera établie au prorata des tonnages d'ordures ménagères résiduelles générées par les territoires respectifs. Des subventions pour les opérations d'investissement seront sollicitées auprès de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur de 80%.

Le montant des subventions obtenues sera déduit du coût global prévu dans le plan de financement prévisionnel. Pour les coûts de fonctionnement, ils seront répartis en Toutes Taxes Comprises et pour l'investissement en Hors Taxe.

EPCI	Tonnage OMR (Rapport 2012)	Proportion	Répartition financement
Syndicat Mixte du Haut Var	9 690	15,22%	12 974,51 €
Syndicat mixte de la zone du verdon	9 819	15,42%	13 147,24 €
SIVED	18 337	28,80%	24 552,49 €
Communauté de Communes Ste Baume Mont Aurélien	11 363,86	17,85%	15 215,74 €
Communauté de Communes Cœur du Var	14 459	22,71%	19 360,01 €
<b>Totaux</b>	<b>63 669</b>	<b>100,00%</b>	<b>85 250,00 €</b>

Lors de la réunion du 27/11/2013 où étaient présents les cinq EPCI, il a été décidé compte tenu du calendrier électoral de faire valider le projet de convention de groupement de commande avant **le 15 janvier 2014**. Ceci afin de pouvoir lancer la consultation et la notification du marché d'AMO avant les élections municipales et selon le rétro planning suivant :

- 17/01/2014 Délibérations exécutoires des 5 EPCI pour créer le groupement de commande
- 20/01/2014 Lancement du marché d'AMO
- 17/02/2014 Remise des offres
- 27/02/2014 Réunion du comité technique pour analyse technique des offres
- 06/03/2014 Commission d'appel offres
- 12/03/2014 Notification du marché
- 17/03/2014 Démarrage de l'étude

**Jean-Luc LONGOUR**, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, indique qu'il est nécessaire d'accélérer la démarche car le PIG a été annulé et le site du Balançan devrait être fermé depuis Octobre 2013.

Il remercie les collègues élus et le Président pour l'avoir accompagné et soutenu sur ce dossier.

Quant à l'échéance sur ce projet, il faudra au minimum 2ans ½.

Compte tenu de l'enjeu de santé publique, on aura eu raison pour les générations futures.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- De constituer un groupement de commande dont les membres sont :
  - Le SIVED Centre Ouest Var
  - Le Syndicat mixte du Haut Var
  - La Communauté de Communes « Cœur du Var »
  - Le Syndicat mixte de la Zone du Verdon
  - La Communauté de Communes « Sainte Baume - Mont Aurélien »
- De désigner le SIVED Centre Ouest Var comme coordonnateur du groupement,
- De désigner Monsieur LONGOUR, titulaire et M. RAUFAST, suppléant, pour siéger au comité de pilotage du groupement,
- De créer dans le cadre de la constitution du groupement de commande une Commission d'Appel d'Offres composée de chaque membre du groupement en désignant :
  - Membre titulaire : M. LONGOUR
  - Membre suppléant : M. RAUFAST
- De valider le plan de financement prévisionnel proposé,
- D'autoriser Monsieur Longour, Vice-Président, à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout acte s'y rapportant,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2014.

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, invite les délégués à partager la galette des rois.